

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## DÉCRETS

*portant réglementation d'administration publique, pour des mesures particulières d'hygiène à prendre dans divers travaux*

Le *Journal Officiel* du 12 octobre a publié toute une série de décrets concernant, entre autres, les travaux de peinture, de ciment, d'installations électriques, les travaux à l'air comprimé, ces derniers d'une très grande étendue ; nous donnons ici ce qui concerne les deux premières catégories :

### PEINTURE

Art. 1<sup>er</sup>. — Dans les travaux de peinture, les chefs d'industrie, directeurs ou gérants sont tenus, indépendamment des mesures générales prescrites par le décret du 10 juillet 1913, de prendre les mesures particulières de protection et de salubrité énoncées aux articles suivants.

Art. 2. — Lorsque l'emploi de la céruse n'est pas interdit en vertu des articles 78 à 80 du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale, elle ne peut être employée qu'à l'état de pâte.

Art. 3. — Il est interdit d'employer directement avec la main les produits à base de céruse dans les travaux de peinture.

Art. 4. — Il est interdit de gratter et de poncer à sec des peintures au blanc de céruse.

Art. 5. — Dans les travaux de grattage et de ponçage humide et généralement dans tous les travaux de peinture à la céruse, les chefs d'industrie devront mettre à la disposition de leurs ouvriers des surtouts exclusivement affectés au travail.

Ils assureront le bon entretien et le lavage fréquent de ces vêtements.

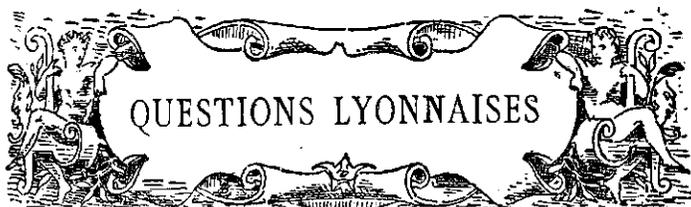
Les objets nécessaires aux soins de propreté seront mis à la disposition des ouvriers sur le lieu même du travail.

Les engins et outils seront tenus en bon état de propreté. Leur nettoyage sera effectué sans grattage à sec.

### CIMENT

Art. 1<sup>er</sup>. — Les chefs d'industrie, directeurs ou gérants sont tenus de faire distribuer aux ouvriers qui emploient le ciment à prise rapide un avis leur indiquant les précautions hygiéniques à prendre.

Le texte de cet avis est déterminé par arrêté ministériel.



### A PROPOS DE LA PROCHAINE EXPOSITION

Il serait au mieux que notre bonne ville de Lyon prit, dès maintenant, les dispositions utiles dans le but de recevoir dignement les étrangers que la future Exposition attirera dans ses murs.

Ce n'est pas au dernier moment, en effet, que l'on pourra improviser certaines mesures, dont la plupart exigeront une assez longue période de préparation et une durée d'exécution parfois très prolongée. Or, comme six mois à peine nous séparent du jour de l'ouverture, il est urgent de se préoccuper des réformes à réaliser pour l'embellissement de notre cité et l'amélioration des services publics.

En particulier, la Voirie aura à faire procéder à un nettoyage complet des différentes voies de communication, et il serait désirable, croyons-nous, que l'on augmentât cette année le nombre des immeubles soumis à l'obligation réglementaire du lavage des façades, en invitant, de plus, les commerçants à faire repeindre leurs magasins et étalages.

L'exemple devrait d'ailleurs être donné par la Mairie, en ce qui concerne les installations et édifices municipaux. Bien entendu, elle aurait à embaucher provisoirement le personnel complémentaire nécessaire à l'accentuation de ces opérations de propreté, ce qui permettrait d'assurer du travail, pendant la prochaine mauvaise saison, à diverses catégories de travailleurs.

Dans cette œuvre d'assainissement, il ne faudra pas oublier la remise en état du Grand-Théâtre.

Il faut reconnaître, effectivement, que notre première scène est loin de répondre aux plus minimes exigences de sa clientèle lyonnaise, pourtant peu difficile en général, pour tout ce qui est décorum ; aucune réfection sérieuse et complète n'a été entreprise depuis longtemps, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, de sorte que notre « Opéra » régional se présente sous un aspect quelque peu lamentable, auquel nos regards sont peut-être habitués, mais qui ne serait guère apprécié par nos hôtes de 1914 si, d'ici là, l'on n'avait pas modifié l'état de choses actuel.

Ce n'est évidemment pas en montrant à nos visiteurs des murs maculés, des étoffes et tentures passées, des dorures effacées et des boiseries à moitié abandonnées par leurs peintures primitives, que l'on donnera une bonne opinion du goût lyonnais, pourtant si affiné quand il s'agit de productions industrielles et artistiques.

On aura beau prétendre, par exemple, que les amateurs de musique préféreront plutôt entendre d'excellents chanteurs et de bons orchestres dans une salle mal tenue que de mauvais artistes dans un brillant décor, je mets en fait que la grande majorité des personnes amies des arts se détourneront facilement des spectacles, lorsqu'elles n'y trouveront pas l'agrément des yeux ni, surtout, la propreté indispensable, que ne présentent pas les installations trop vieilles.

Je ne veux pas dire, cependant, que notre Grand-Théâtre est plus mal entretenu que ceux de province, ni qu'il y a exagération dans son manque de fraîcheur, mais j'insiste sur la nécessité de le remettre en meilleure et plus parfaite situation pour l'année de l'Exposition, tout en se préoccupant davantage, au point de vue des arrangements intérieurs, de rendre les nettoyages plus fréquents, d'établir intérieurement un confortable et une décoration de bon ton, sans négliger de faire, en temps opportun, les changements désirables.

Ces considérations s'appliquent aussi à tous nos services municipaux, voire même, dans une certaine mesure, à nos musées.

Quant aux décisions à prendre en vue d'améliorer l'aspect de nos diverses voies publiques, nous croyons que les quartiers excentriques devront être soignés aussi bien que les autres, les voyageurs attirés par notre grande entreprise locale ne devant pas borner leurs promenades à l'escalade de la colline de Fourvière et à l'arpentage de la rue de la République, de la place Bellecour et quais du Rhône et de la Saône.

Du reste, M. le Maire a tenu d'une façon spéciale à ce que les importantes questions relatives à la transformation rationnelle des villes, ainsi qu'aux programmes d'extensions vers les faubourgs, soient traitées avec le plus d'ampleur possible ; il faudra donc que notre ville tienne à honneur de prêcher d'exemple en montrant ce que l'on peut faire dans une grande agglomération comme la nôtre.

SINÉD.

## LES VOIES D'ACCÈS A L'EXPOSITION

Cette très importante question a déjà fait ici l'objet de diverses études ; nous y ajouterons les observations suivantes que nous trouvons exposées dans le *Réveil de Lyon*, et qui méritent toute l'attention des Administrations compétentes :

Votre journal a reproduit, il y a quelque temps, un entre-filet du journal *Lyon-Exposition*, sur les futures voies d'accès à l'Exposition urbaine internationale. Les mesures que compte prendre la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon sont parfaites et, en ma qualité de vieux voyageur de son réseau, je ne puis que l'en féliciter.

Cependant, la réalisation de ce programme me paraît présenter deux graves inconvénients.

D'une part, la gare Saint-Paul ne sera que très difficilement reliée à l'Exposition et, d'autre part, on risque fort d'avoir, sur la ligne Perrache-Brotteaux, un encombrement plus que gênant.

Sur le premier point, on répondra peut-être que la ligne Pont-d'Ecully-Exposition assurera une desserte facile. Je ne le crois pas, du fait que cette ligne, déjà très chargée par son service actuel, aura, en plus, à assurer la liaison de la banlieue nord-ouest, des voyageurs arrivés à la gare de Vaise, et du quartier de Vaise tout entier, avec l'Exposition. En admettant que le service sera intensifié, et qu'une voiture sur deux ira à la gare de Vaise au lieu du Pont-d'Ecully, la gare Saint-Paul, par suite de sa situation au milieu du parcours, ne bénéficiera d'aucune relation directe et facile avec l'Exposition. Et ce sera chose évidemment regrettable, puisque cette gare assure un trafic journalier d'environ 15.000 voyageurs.

Sur le second point, la ligne Perrache-Brotteaux-Cusset sera prolongée de Perrache à l'Exposition, par le cours Charlemagne et les quais de la rive droite du Rhône. Par sa position et son tracé extrêmement central, elle sera la plus chargée, tant en allant qu'en revenant. D'autre part, son trafic normal, à l'heure actuelle, est si intense déjà, que la Compagnie se propose d'y pallier par des services la doublant. Au moment de l'Exposition, il y aura donc, en plus de la charge normale, la charge fournie par les visiteurs de l'Exposition, laquelle sera considérable. Pour y faire face, on pourrait préconiser l'intensification du service, mais je dois faire remarquer que la limite de la capacité de transport de la rue Victor-Hugo est atteinte, et qu'il est impossible d'y faire circuler de plus nombreuses voitures. Cela est si vrai que, lorsque la Compagnie avait expérimenté le service supplémentaire des « circulaires », elle avait dû renoncer à les faire venir de Perrache par cet itinéraire.

Telle est donc la situation.

D'une part, absence de liaison entre Saint-Paul et l'Exposition ; d'autre part, insuffisance complète de Perrache-Brotteaux.

Il y aurait donc un palliatif qui me semble assez simple

et qui, pour la Compagnie, serait peu coûteux. Qu'on me permette de l'indiquer.

Temporairement, la Compagnie pourrait prolonger jusqu'à Saint-Paul, par la rue de la République, les Terreaux, le parcours des voitures Charité-Oullins sous le vocable : *ligne 34, Gare Saint-Paul-Charité-Oullins*. L'Exposition terminée, ainsi que le pont des Abattoirs, la ligne Charité-Oullins serait rendue à son itinéraire, et on pourrait créer définitivement la deuxième ligne Saint-Paul-Gerland par les Terreaux, la rue de la République, la Charité, le quai Gailleton, Perrache, cours Charlemagne, pont des Abattoirs, Moulin-à-Vent. De cette façon, on aurait créé le service de désencombrement de la rue de la République et assuré, entre cette dernière et la gare Perrache, un service rapide, ce qui nous manque à l'heure actuelle.

Je vous serais très obligé de faire part de ces réflexions à la Compagnie O.-T.-L., au Syndicat d'Initiative, à M. le Maire de Lyon, et je vous prie de m'excuser, Monsieur le Directeur, d'avoir été aussi long.

Veuillez agréer...

Un Abonné de la Compagnie O.-T.-L.

## L'APPLICATION

### de l'interdiction de l'emploi de la céruse

On sait qu'aux termes de la loi, l'emploi de la céruse est interdit dans tous les travaux de peinture en bâtiment à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1915. Ce délai a été imparti en 1909 afin de permettre aux industriels intéressés de prendre les dispositions nécessaires pour substituer aux produits toxiques interdits des succédanés inoffensifs pour la santé des travailleurs.

Or, il résulte des rapports fournis par les inspecteurs du travail que, dans quelques régions, les entrepreneurs de peinture n'ont pris encore aucune mesure en vue de cette substitution. Cette inaction serait due en partie au bruit qui se serait répandu que la loi n'entrerait pas en vigueur à la date fixée et que de nouveaux délais seraient accordés.

Dans une circulaire qu'il adresse aux inspecteurs divisionnaires, le Ministre du travail fait connaître qu'il est décidé, ainsi que la loi lui en fait d'ailleurs une obligation, à n'accorder aucun délai nouveau pour l'application d'une disposition destinée à prévenir une intoxication dont les ouvriers sont les victimes. Il les prie d'en informer les entrepreneurs de peinture, afin que ceux-ci prennent, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1915, toutes les dispositions nécessaires pour se conformer à la loi.

## L'amélioration des routes en Angleterre

La *Construction Lyonnaise* a cité les expériences faites en Angleterre en vue d'améliorer les routes et de supprimer la poussière provenant de leur dégradation.

Le Road Board, Comité des routes, organe analogue à notre service des ponts et chaussées, mais plus spécialement chargé du contrôle financier des travaux, a fait, durant les mois de juillet, août et septembre 1913, avec l'autorisation de la Trésorerie, sur le fonds pour l'amélioration des routes, aux Conseils de Comités et autres Corps chargés des voies de grandes communications, des avances réparties comme suit :

Pour l'amélioration de la surface de roulement . . .	734.660
Pour l'élargissement des routes, l'amélioration des courbes et des angles . . . . .	386.770
Pour des déviations de routes . . . . .	140.940
Pour réfection ou amélioration de ponts . . . . .	145.530
Pour construction de nouvelles routes et nouveaux ponts . . . . .	564.980
Soit . . . . .	1.972.880

Le total des sommes versées aux fonds pour l'amélioration des routes, depuis sa création, s'élève à . . . . .	99.051.280
sur lesquels il a été employé ou promis pour avances	94.919.020
Disponible pour subventions et prêts . . . . .	<u>4.132.260</u>

(D'après *The Engineer*, 17 octobre 1913.)

Le Touring Club a encore à faire pour atteindre de pareils chiffres.

Je serais bien curieux de savoir ce que coûte l'empierrement avec le grès rouge dont on a recouvert les routes du département du Rhône. Peut-être est-ce très cher ; en tout cas, les automobilistes doivent être reconnaissants à l'initiateur de l'emploi de cette matière, car elle donne des chaussées incomparables... tant qu'il ne pleut pas.

F. CHARLES.

## LES ADJUDICATIONS PRIVÉES

Si les adjudications publiques sont soumises à une réglementation généralement bien connue de ceux qui y prennent part, et qui cependant ne leur épargne pas toujours les difficultés et les procès, il n'en est pas de même des adjudications privées, qui peuvent devenir pour les entrepreneurs une source de déboires contre lesquels il est bon de les mettre en garde. C'est ce qu'a fait très judicieusement *l'Immeuble et la Construction dans l'Est*, dont les arguments, très judicieusement étayés, seront d'une grande utilité pour l'éducation de nos lecteurs.

\*\*\*

Pour beaucoup de propriétaires, la mise en adjudication des travaux qu'ils se proposent de faire exécuter n'est qu'un moyen très simple d'obtenir une consultation gratuite sur le prix des travaux. Et cette consultation est des plus soignées, car tous les entrepreneurs appelés, poussés par l'aiguillon de la concurrence, s'efforcent, en disséquant les plans et les cahiers des charges, d'établir le plus bas prix possible.

Avec le chiffre donné par le soumissionnaire, certains propriétaires poussent l'audace jusqu'à aller trouver un autre entrepreneur pour lui demander des conditions meilleures ; s'ils échouent, ils se décident à traiter avec le précédent entrepreneur.

D'autres propriétaires, après avoir mis leurs travaux en adjudication, ne donnent pas suite à leur projet ou en reportent l'exécution à une date indéterminée. D'autres, enfin, déclarent simplement, après l'ouverture des plis, que les chiffres donnés sont trop élevés et procèdent à une nouvelle adjudication avec d'autres entrepreneurs.

Beaucoup de personnes, aussi bien parmi les entrepreneurs que parmi les propriétaires, trouvent ces procédés tout naturels, imbues de cette idée que la mise en adjudication n'engage à rien et qu'aucune indemnité n'est due à un entrepreneur évincé dans une adjudication privée.

Il n'en est cependant pas ainsi. L'étude des plans et devis descriptifs est onéreuse pour les entrepreneurs ; on n'a pas le droit de les traiter avec désinvolture. Et si, après avoir été appelé à prendre part à une adjudication privée, un entrepreneur est évincé sans motif légitime, cet entrepreneur a le droit de se retourner contre le propriétaire et de lui réclamer une indemnité.

\*\*\*

« La mise en adjudication, dit M<sup>e</sup> Flamand, est un contrat en vertu duquel le propriétaire s'engage à faire exécuter ses travaux par l'entrepreneur qui aura soumissionné au prix le moins élevé. »

Ce n'est donc pas une consultation, une opération sans conséquence pour le propriétaire, mais bien un engagement pris par ce dernier ; et le contrat est définitivement formé par le seul effet de la proposition du prix le moins élevé.

Par le seul fait qu'un entrepreneur a rempli la condition

du prix le plus bas, le contrat est formé entre le propriétaire et lui. Et cela automatiquement, sans qu'il soit besoin d'un procès-verbal d'adjudication ni d'un marché rédigé par écrit.

Au moment de l'ouverture des plis, au moment où la comparaison des prix révèle le prix le plus bas, le marché est formé par le seul fait de la réalisation de la condition. Et il y a obligation aussi bien pour le propriétaire que pour l'entrepreneur.

Il est évident que le propriétaire pourrait se soustraire à cette obligation en annonçant, lors de la mise en adjudication des travaux, qu'il se réserve la faculté de ne pas traiter. Mais une pareille combinaison risque d'engager fort peu d'entrepreneurs à prendre part à l'adjudication.

Le propriétaire peut également annoncer qu'il entend ne pas dépasser un maximum.

Mais cette annonce doit se faire lors de la mise en adjudication des travaux, c'est-à-dire lors de la remise des plans et devis, et non le jour de l'adjudication. Et le prix maximum doit être déposé sur la table, à côté des plis renfermant les prix proposés par les entrepreneurs.

Le propriétaire est, dans ce cas, considéré comme un véritable soumissionnaire, et c'est son pli qui doit être ouvert le premier.

Si, au moment de cette ouverture, un entrepreneur s'aperçoit que le prix maximum fixé par le propriétaire est inférieur à celui proposé par lui, M<sup>e</sup> Flamand estime que cet entrepreneur peut retirer son pli. Toutefois, M<sup>e</sup> Flamand déclare que cette faculté est sujette à controverse, mais il estime néanmoins que cette faculté doit exister, car il serait alors facile, pour le propriétaire, de transformer l'adjudication en une simple consultation en indiquant un prix maximum dérisoire. Ce serait, en effet, un moyen de connaître les prix des entrepreneurs, sachant qu'aucun d'eux ne pourrait être inférieur à son maximum.

Enfin, lorsque le propriétaire ne donne pas suite à l'adjudication, il doit indemniser l'entrepreneur qui avait produit le prix le plus bas, et qui, par suite, est adjudicataire de plein droit.

L'indemnité doit comprendre :

1<sup>o</sup> Le remboursement des frais de devis, qu'une jurisprudence devenue constante a fixés à 1 % sur le montant du prix des travaux ;

2<sup>o</sup> Le bénéfice perdu, c'est-à-dire le bénéfice que l'entrepreneur aurait pu réaliser sur les travaux s'il les avait exécutés. Et plusieurs décisions ont fixé ce bénéfice à 10 %. Un jugement de la Cour d'appel de Paris vient d'ailleurs, à la date du 26 avril 1913 (affaire Moglia contre Cedelle), de confirmer ce taux de 10 % qui avait été admis par deux décisions du Tribunal de la Seine.

## LE BOIS ARTIFICIEL

Plusieurs lecteurs nous ayant demandé des renseignements sur le bois artificiel, nous nous empressons de reproduire l'entrefflet suivant, que publie notre confrère *le Moniteur des Scieries*.

« L'invention est due à un Français, M. Charré. Elle est appelée à rendre de grands services à la charpente, en remplaçant avantageusement le bois naturel.

« La solution du problème n'a été obtenue qu'après six ans d'études et d'expériences, dont les plus récentes ont donné des résultats complètement satisfaisants. Le procédé consiste à transformer la paille en une matière solide, aussi résistante que le sapin ou le chêne. Les tiges sont coupées à la machine et réduites en pâte par la cuisson en y ajoutant certains produits chimiques. La pâte, ramenée à une substance homogène, est ensuite comprimée sous une très forte pression. On obtient ainsi une matière première à laquelle on peut donner toutes les formes : planches, poutres, chevrons, lattes, baguettes, moulures de toutes dimensions.

« Ce bois artificiel peut, comme le bois ordinaire, être scié. La paille étant partout relativement bon marché, les frais sont peu élevés. Le même bois de paille sert aussi au chauffage : il donne une grande flamme et peu de fumée. On l'emploie également pour la fabrication des allumettes ; il vaut mieux que le peuplier et coûte beaucoup moins. On en fait même un papier d'emballage pour les bouteilles, cruchons et autres objets similaires. Il se prête à d'autres applications et son usage ne tardera pas à entrer dans la pratique courante. »

## JURISPRUDENCE

*Locataire. — Etablissement d'une marquise postérieurement au bail. — Trouble de jouissance et préjudice. — Suppression ordonnée.*

La Cour d'appel de Lyon a rendu récemment, à ce sujet, un arrêt très intéressant, décidant que « chaque locataire a un droit exclusif à la jouissance de la façade extérieure de la maison correspondant aux locaux qu'il occupe, depuis le niveau du plancher jusqu'à la hauteur du plafond.

« L'installation d'une marquise au-dessus des locaux du rez-de-chaussée n'est pas d'un usage assez général, même dans les grandes villes, pour que les locataires des étages supérieurs doivent en prévoir l'établissement et le tolérer comme l'un des inconvénients habituels du voisinage.

« Il appartient donc aux Tribunaux d'apprécier, suivant les circonstances, s'il en résulte un préjudice ou un trouble de jouissance, et, dans ce cas, d'en ordonner la cessation.

« Le bailleur, tenu de faire jouir paisiblement le preneur, est responsable du trouble qui lui est causé par un autre locataire du même immeuble, sauf son recours en garantie contre ce dernier. »

La jurisprudence admet, d'une façon générale, le droit du locataire de disposer de la façade extérieure de l'immeuble comprise entre le plafond et le plancher des locaux qu'il occupe, en particulier pour y placer des enseignes relatives à son commerce (Tr. civ. Seine, 7 juillet 1880 et Tr. civ. Péronne, 4 décembre 1908). Toutefois, la Cour de Cassation a décidé que ce droit peut être restreint et que la faculté reconnue au locataire doit être déterminée d'après la destination qui a été donnée à la chose louée par le bail, ou par celle qui doit être présumée d'après les circonstances, à défaut de convention (Cass., 11 février 1907).

Par application de ce même principe, le locataire a le droit de s'opposer à ce que les enseignes des voisins empiètent sur la partie de façade dont il a la jouissance (Tr. civ. Seine, 14 janvier 1902, et Tr. civ. Toulouse, 19 janvier 1905).

Spécialement, il a été jugé que l'établissement d'une marquise, autorisée par un propriétaire postérieurement à la location d'un locataire, et qui enlève à celui-ci la possibilité de voir la circulation sur la chaussée, et même sur le trottoir d'en face, cause à ce locataire un préjudice certain et l'autorise à demander la cessation du trouble apporté à sa jouissance et, à défaut, la résiliation de son bail (Tr. Seine, 20 novembre 1897) et le locataire qui a procédé à cet établissement sans autorisation doit être condamné, non seulement à garantir le bailleur des conséquences du préjudice causé par la marquise aux autres locataires, mais encore à la supprimer (Toulouse, 8 novembre 1902).

### Laurent-Eugène LAMBERT

Un fait assez caractéristique de la profession d'architecte à Lyon, c'est que très fréquemment elle se perpétue dans la même famille pendant plusieurs générations, et, en consultant les tableaux de la Société Académique d'Architecture depuis sa fondation, on peut y constater la continuité de certains

noms. Tels sont les Benoit, Bissuel, Bourbon, Cateland, Desjardins, Feuga, Giroud, Moncorger, Sainte-Marie Perrin, Porte, Roux, Thoubillon, etc.

La tradition ne s'en perd pas à notre époque, et parmi les plus brillants élèves de notre Ecole régionale, nous avons maintes fois cité des jeunes gens dont les succès font également honneur à leur père qui avait été leur premier maître, et à l'enseignement reçu d'abord à l'Ecole et ensuite dans les ateliers parisiens où ils étaient allés parachever leur instruction professionnelle.

L'un d'eux, M. Laurent-Eugène Lambert, fils du vice-président du Syndicat des Architectes du Rhône, avait envoyé à notre dernier Salon le projet qui lui avait valu la première médaille du prix Godebœuf en 1911 ; notre compte rendu du Salon en avait apprécié l'exécution et exprimé le désir d'en donner une reproduction : c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Il nous paraît intéressant de publier en même temps l'énumération suivante des succès du jeune architecte, dont nous verrons avec plaisir s'allonger la liste.

Lauréat des *médailles d'or* en Architecture, Décoration, à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, et de la *bourse de voyage* de la Chambre de commerce, L.-E. Lambert est reçu à l'Ecole régionale d'architecture en 1910.

En 1911, il obtient une *mention honorable* au Salon ; l'Association Provinciale des Architectes français lui décerne une *médaille d'argent* à la suite des valeurs obtenues dans l'année ; il obtient enfin une *première médaille* au concours Godebœuf.

En 1912, il reçoit encore la *médaille d'argent* de l'Association Provinciale pour treize valeurs obtenues dans l'année ; la *médaille de vermeil*, fondation *Pascalon*, à Paris ; à la rentrée des cours, il entre à l'atelier Duquesne-Recoura, à Paris, et obtient le *prix* en espèces et la *première médaille* au concours Godebœuf.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Un hôtel des Postes va être édifié à *Culoz*. La dépense est évaluée à 20.000 francs environ. Les travaux commenceront probablement au printemps prochain.

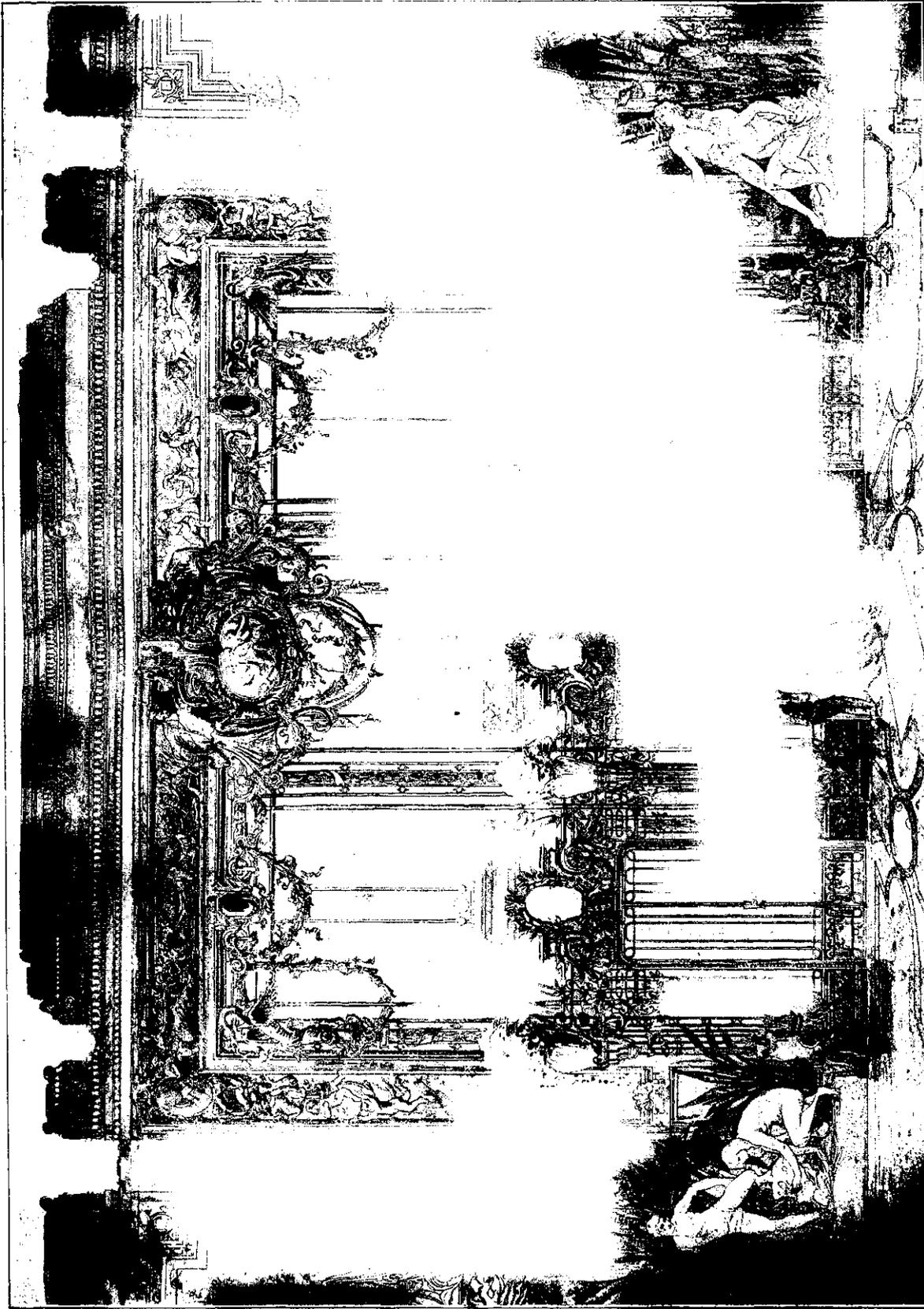
CÔTE-D'OR. — MM. Bergeret, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Jean-de-Losne, et Merle, ingénieur à Beaune, ont dressé les plans et devis pour les travaux suivants à exécuter à *Saint-Jean-de-Losne* : élévation et distribution d'eau potable ; construction d'un réservoir en ciment armé de 160 mètres cubes et installation de machines élévatoires.

DOUBS. — Une somme de 30.000 francs est affectée à l'agrandissement de l'hôpital de *Montbéliard*. — La commune d'*Hôpitaux-Vieux* affecte une somme de 18.000 francs à l'établissement de canalisations et construction de mur de soutènement. — La commune d'*Arçon* va dépenser 20.000 francs pour la construction d'un nouveau cimetière.

ISÈRE. — Une enquête vient d'avoir lieu à la mairie de *Vienna*, sur le projet, déclaré d'utilité publique le 25 septembre dernier, de construction d'une caserne de gendarmerie à *Estressin-sur-Vienne*. — Une enquête vient d'avoir lieu à *Meyzieu* sur le projet de construction d'une caserne de gendarmerie dans cette commune. — La commune de *Janneyrias* va faire procéder à la construction du chemin vicinal ordinaire n° 1, de *Janneyrias* à la *Villette-d'Anthon*.

PUY-DE-DÔME. — La Commission des Hospices projette la construction d'un pavillon mixte de contagieux à l'Hôtel-Dieu de *Clermont-Ferrand*, qui comprendra 100 lits. Le pavillon coûtera 400.000 francs. Avis favorable a été donné par le Conseil municipal.

VAR. — L'avant-projet des travaux de réparation à exé-



CLOTURE D'UN GROUPE D'ASCENSEURS  
*Concours Godebauf, 1911. — 1<sup>re</sup> Médaille : M. Laurent Lambert, élève de M. HUGUET, à Lyon.*

cuter au théâtre de *Draguignan* a été adopté par le Conseil municipal ; il comporte une dépense de 60.000 francs. A été examiné ensuite un projet présenté par le Syndicat d'Initiative en vue de la création d'un boulevard au quartier de Folletière. le Maire va entamer des pourparlers pour la cession gratuite des terrains ; un crédit de 6.000 francs est affecté à l'installation de bornes-fontaines.

— VAREUSE. — La Ville d'*Avignon* a décidé la construction de maisons d'écoles ; le devis s'élève à 116.000 francs.

## NOTES D'ARCHÉOLOGIE

### L'Architecture Romane en Dombes

M. Jean Guédel a publié sous ce titre, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain*, un article qui a été honoré de la médaille fondée à cette Société par M. Jarrin. Le sujet choisi est original : aucune publication antérieure de quelque importance ne s'était, en effet, attachée à faire connaître les monuments de l'époque romane épars dans la Dombes.

M. Guédel délimite la Dombes à ses falaises côtières sur la rivière d'Ain, le Rhône et la Saône, et, au nord et au nord-est, à la Veyle. Cette délimitation a le tort de soustraire de son étude la très remarquable église de Saint-André-de-Bâgé qui a tant de points de contact et tant de ressemblances avec une des églises étudiées par lui, Saint-Paul-de-Varax.

Il est peu de régions en France, où les monuments des premiers siècles de l'art capétien soient aussi abondamment représentés qu'en Dombes. Quelques-uns ne sont plus que des ruines ou des souvenirs, tellement le mauvais vouloir des hommes et les injures des temps leur ont été cruels. Certaines églises ont cependant conservé intégralement leur ensemble primitif, — sauf leurs clochers, qu'Albitte fit abattre par mesure « d'utilité publique » en 1793. En général, leur plan est très pareil : une nef non voûtée, probablement à charpente apparente à l'origine, maintenant plafonnée de plâtre et de lattes ; au delà de la nef, le transept, de même largeur que la nef, sur l'axe duquel s'élève le clocher. Le clocher, sur plan carré, pénètre dans l'église par ses quatre supports qui reçoivent les arcs-doubleaux et formerets soutenant sa coupole. Cette coupole, appuyée sur des trompes, passe du plan carré au plan octogonal et au plan circulaire d'autant plus facilement que ses dimensions sont très restreintes. Au delà du transept, le chœur est formé généralement d'une seule travée contre laquelle s'appuie l'abside. L'abside est semi-circulaire. Elle est généralement percée de fenêtres à arcatures simples ou multiples, quelquefois fort étudiées, avec des arcs différents de largeur et de hauteur, avec des colonnettes provenant peut-être de monuments anciens et galbés.

On remarque qu'en Dombes comme en Provence l'arc en tiers point est déjà très en faveur à cette époque, que comme en Auvergne la coupole s'appuie non sur des pendentifs mais sur des trompes, qu'à l'instar des églises de l'Ouest elles ont, quand leur décoration n'est pas trop atrophée, une façade inspirée des églises arméniennes et syriennes, c'est-à-dire simulant un portique de cinq arcades, par exemple (alors que la nef est sans bas côtés. Enfin, à l'imitation des églises d'Aquitaine, leur sculpture ornementale ou scénique est, semble-t-il, copiée sur des ivoires ou des orfèvreries byzan-

tines. Ce qui constitue leur originalité, c'est, ce me semble, la franchise de leur construction. La Dombes n'est pas un pays de pierre, car ce qui la distingue de la Bresse, c'est justement que son sol et ses rivières manquent de chaux. Mais les glaciers l'ont abondamment couverte d'argile et de cailloux roulés. Les architectes dombistes ont, pour construire leurs églises, eu recours à ces matériaux : des cailloux disposés en feuilles d'acacia forment des rangs jumelés alternant avec des assises de briques épaisses et bien cuites, faites de cette argile où se trouve, presque en excès, du peroxyde de fer.

Tels sont les caractères architectoniques de ces églises. Leur décoration est très modeste. A Saint-Paul-de-Varax, pourtant, elle est plus développée et sa disposition même est curieuse. Les arcades aveugles, de chaque côté de la porte principale, sont coupées d'un faux linteau qui est une bande ornée d'une scène sculptée représentant, dans l'arc principal, les Apôtres, le Jugement dernier pour deux travées, et, pour les deux autres, des scènes de la vie de l'apôtre Paul. Le Jugement dernier a été représenté d'une manière que l'artiste a voulu rendre terrifiante, pour que son œuvre soit pour les fidèles une perpétuelle prédication. Aussi ce sont les damnés qu'il s'est complu à représenter, poussés par un démon vers les portes de l'enfer. Cette porte est ici une gueule formidable « semblant appartenir à un monstre dont la tête seule apparaît en un coin de la scène ». La porte centrale, plus haute que les arcatures aveugles, porte dans son tympan un Christ de majesté enserré dans un nimbe en amande, ou plutôt en forme de *vesica piscis* symbolique. Ce nimbe est supporté par deux anges. A ses pieds, sur le linteau, sont, comme nous l'avons dit, les douze Apôtres, témoins de ses jugements. Les scènes de la vie de saint Paul figurent l'Apôtre dévoilant l'astuce de Simon le Magicien à l'empereur Néron, Paul sur le chemin de Damas et Néron ordonnant la décapitation de saint Paul. Enfin, sur le linteau d'une porte du transept est une figuration qui est un curieux contre-sens hagiographique. Le sculpteur a confondu l'apôtre Paul avec l'ermite Paul qui vivait en Thébaïde et dont saint Antoine découvrit les restes, guidé par un faune. « Abbas querebat Paulum (dit l'inscription qui explique la scène), faunusque docebat. » L'abbé cherchait Paul, le faune le guidait...

Je citerai maintenant, simplement au hasard de la nomenclature, le nom de quelques-unes de ces églises romanes des Dombes. On verra combien elles sont nombreuses puisque ce ne sont là que quelques-unes. Ce sont surtout les églises de Baneins, Bey, Buellas, Chaneins, Chaveyriat, Condeissiat, Cormoranche, Montracol, le Panoux, le Plantay, Polliat, Saint-André, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Georges, Saint-Julien-sur-Veyle, Saint-Remi, Sandrans, Savigneux, Versailleux, Vandains, Relevant, Romans, Vonnas.

Il y avait aussi, dans ces églises de campagne, des peintures d'un grand intérêt. L'archivolte de beaucoup de portails était laissée libre de sculptures, et faite pour être peinte. Nous signalerons, dit notre auteur, comme un bel exemple de l'incurie qui nous a valu la disparition de tant de peintures du moyen âge, le cas de la petite église de Cesseins. Les murs de la nef de cette église, aujourd'hui désaffectée et transformée en grange, n'ont pas été rebadigeonnés depuis de longues années. C'est grâce à cette circonstance qu'on a pu voir apparaître, sous la couche de crépi... se détachant

peu à peu, des fresques du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle qui recouvrent toutes les parois de la nef. Des saints, des évêques, de grands personnages laïcs et ecclésiastiques revêtus du costume du temps forment des scènes qui peuvent avoir un grand intérêt historique et artistique, et qu'il serait facile de sauver avant qu'elles ne soient complètement effritées. En raison de l'état de délabrement de l'église, il est à craindre que cette fresque ne disparaisse irrémédiablement sans avoir jamais été ni dégagée ni étudiée.

F. FRANÇON.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Exposition internationale urbaine. — Construction de bâtiments annexes.

Des propositions ont été demandées à divers entrepreneurs en vue de la construction de bâtiments annexes à ceux situés au nord de la rue couverte.

Six d'entre eux ont envoyé des propositions. Ce sont : MM. Farcot, Barnay, Martin, Place, Maire et M. Brizon fils. Les propositions les plus avantageuses sont celles faites par M. Barnay, lequel propose de construire le premier lot à raison de 15 francs le mètre carré, le deuxième à 14 francs et le troisième à 26 francs le mètre carré.

Le montant total de la dépense, non compris les staffs et la décoration ressort à : 135.000 francs pour le premier lot, à 21.000 francs pour le deuxième lot et à 52.000 francs pour le troisième lot, non compris les imprévus et les honoraires de l'architecte.

### Couverture provisoire des bâtiments des frigorifiques des Abattoirs de la Mouche.

Le Conseil municipal avait, le 18 août 1913, approuvé le projet dressé par M. Tony Garnier, architecte, pour l'exécution des travaux de couverture provisoire, plancher et aménagement des bâtiments des frigorifiques de l'abattoir de la Mouche, en vue de l'utilisation de ces bâtiments pendant l'Exposition de 1914. Il avait en outre autorisé l'Administration municipale à traiter avec M. Maire pour l'exécution de ces travaux. Le montant du devis, d'après les conditions acceptées par M. Maire, s'élevait à 80.000 francs.

Depuis cette époque, il a été reconnu nécessaire, pour les besoins de l'Exposition, de porter de 7 mètres à 9 mètres la hauteur de la couverture, ce qui aura pour effet d'augmenter la dépense et de la porter à 118.534 francs environ.

### Création d'une place publique au droit de l'entrée du marché aux bestiaux de la Mouche. — Travaux de mise en état de viabilité.

La Commission départementale a prononcé le classement de la place publique projetée au droit de l'entrée du marché aux bestiaux de la Mouche.

Il convient de faire procéder le plus tôt possible à la mise en état de viabilité de cette place, afin que les travaux soient terminés avant l'ouverture de l'Exposition.

M. le Directeur de la Voirie a dressé un projet qui comprend le remblaiement, la création de trottoirs sablés, l'empierrement de la chaussée, l'établissement de rigoles en pavés d'échantillon et enfin le pavage en grès de l'entrée du marché aux bestiaux.

Il comprend également le remblaiement du carrefour situé à l'intersection de la voie projetée, tendant à la passerelle provisoire, avec l'avenue Leclerc et la voie privée longeant la propriété Bonnardel.

L'exécution des travaux comportera deux phases distinctes :  
1<sup>o</sup> Travaux à exécuter avant l'ouverture de l'Exposition, savoir :

a) Remblaiement et empierrement du carrefour, au débouché de l'avenue, tendant à la passerelle provisoire ;

b) Remblaiement et empierrement de la partie de la place projetée sur les terrains qui appartenaient à la propriété Martinet ;

2<sup>o</sup> Travaux à exécuter après l'Exposition.

L'Exposition d'horticulture occupera la partie de la place à créer sur la propriété Boissière. Cette partie ne pourra donc être remblayée et livrée à la voie publique qu'après la clôture de l'Exposition.

D'après le détail estimatif des travaux, la dépense totale s'éleverait à la somme de 63.000 francs, se décomposant ainsi :

Travaux de remblaiement, d'empierrement et de pavage . . . . .	54.570 60
Arrosage . . . . .	300 »
Travaux de cylindrage à vapeur . . . . .	3.000 »
Travaux de pavage à exécuter par la Ville . . . . .	883 75
Travaux à exécuter par l'entrepreneur de l'entretien des égouts . . . . .	169 64
Imprévus . . . . .	4.076 01
Total . . . . .	<u>63.000 »</u>

Sur ladite somme, 39.000 francs seront applicables aux travaux à exécuter avant l'ouverture de l'Exposition.

Les travaux seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires du service de la Voirie, en vertu de leurs marchés, à l'exception des travaux de pavage et d'arrosage, qui seront exécutés en régie.

### Concours d'apprentissage pour les menuisiers.

Le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de Lyon et de la région informe les intéressés que le concours d'apprentissage pour les menuisiers aura lieu le dimanche 23 novembre prochain, dans les ateliers de M. A. Pansu, rue des Asperges, 21, et les prie de faire inscrire les candidats le plus tôt possible, au siège de la Chambre syndicale, rue des Archers, 8.

### Admission à l'Ecole Centrale Lyonnaise.

Ont été reçus élèves à l'Ecole Centrale Lyonnaise, après examen, session d'octobre :

En 2<sup>e</sup> année : MM. Boisson, Degaud, Doré, Jacquemin, Poullain, Sibille, Thouvenot, Flockstrumpf.

En 1<sup>re</sup> année : MM. Accardy, Brégrand, Chappé, Chatin, Cognat, Corcho, Durand, Ferreira, Gallet, Grulet, Kopeliowitch, L'Hoit, Margerit, Perin, Puvilland, Roux, Sollier, Vachino, Vermont, Vial, Vunnois.

### A l'Ecole nationale d'architecture.

M. Gervais Faure, fils de M. Faure, entrepreneur à Vienne, vient d'obtenir une première seconde médaille à l'Ecole Nationale d'Architecture. Le sujet était *Chambre de la reine Anne à Morlaix (Bretagne), XV<sup>e</sup> siècle*.

### L'emploi des tôles pour toitures en Roumanie.

Il résulte d'une communication des *Nachrichten für Handel und Industrie*, de Berlin, que l'importation des tôles noires pour toitures a pris un grand développement en Roumanie, pendant l'année 1912. L'Angleterre est le principal fournisseur de cet article. Les prix usuels sont de 11 liv. st. 5 sh. à 11 liv. st. 12 sh. la tonne, pour les tôles de 30 pouces anglais x 60. On importe également, de plus en plus, des tôles zinguées et des tôles de zinc. Une fabrique de Galatz importe des tôles noires d'Angleterre et procède ensuite au zinguage.

### "Lyon-Exposition"

Plus documenté que jamais, le numéro 7 du *Lyon-Exposition*, mis en vente aujourd'hui partout ; il ne contient, en effet, par moins de dix pages et de 27 gravures sur papier glacé.

Côté texte : un long article de M. Edouard Herriot, dans lequel celui-ci expose où en est à cette heure l'Exposition et énumère les nombreuses adhésions qui sont parvenues ; un autre, sur la descente du Rhône qui va être organisée ; un troisième, sur la foule qui, chaque dimanche, visite les chan-

tiers, de multiples informations, enfin la liste intégrale des membres du Conseil de l'Exposition.

Côté illustration : un portrait médaillon du Maire de Lyon, un autre du lord Maire de Londres, président du Comité anglais de l'Exposition ; un plan comprenant la désignation des affectations de chacun des bâtiments et des espaces libres ; une vue de la décoration du grand hall de la métallurgie, enfin, 9 jolis clichés de Lyon et 14 dessins à la plume des principaux sites ou monuments rencontrés dans le trajet de Lyon à Avignon.

Le numéro, 15 centimes. Rédaction, administration et publicité, 66, rue de la République, Lyon.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

31 Octobre 1913	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	212 50	217 50
— en planche rouge . . . . .	252 50	257 50
— — jaune . . . . .	212 50	217 50
Étain Banca en lingots . . . . .	495 »	500 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	485 »	490 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	58 »	59 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	65 50	66 50
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne . . . . .	73,50	74,50
— — — Autres marques . . . . .	72,50	73,50
Nickel brut pour fonderie . . . . .	530 »	» »
— laminé . . . . .	720 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	230 »	» »
— laminé . . . . .	510 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	22 50	23 »
Fer à double T. A.O . . . . .	22 »	22 50
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	22 50	26 50

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 18 au 31 Octobre 1913

*Chemin de la Scaronne, 22.* Usine. Propr., Imprimerie artistique en couleurs, y demeurant. Entrepr., MM. Olivon frères, grande rue de la Guillotière, 55.

*Chemin des Pins, 114 bis.* Annexe et exhaussement. Propr., M. Manin, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

*Rue Roux-Soignat, 3.* Annexe. Propr., Mme veuve Michel, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

*Rue Claudia, 7.* Maison. Propr., M. Chat, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

*Rue Roux-Soignat, 25.* Maison. Propr., M. Fouvras, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

*Rue Louis.* Maison. Propr., M. Michel, place Louise, 3. Arch., M. Hamm, rue Cornavent, 47.

*Chemin de Villon.* Maison. Propr., M. Neyron, impasse Brachet, 16. MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Philippe-de-Lassalle.* Maison. Propr., Société Immobilière du IV<sup>e</sup> arrondissement, chez Société lyonnaise de dépôts et comptes courants, rue de la République, 8. Arch., M. Chomel, rue Constantine, 22.

*Passage Sibille-Bergeon, 4.* Maison. Propr., M. Lagès, Tassin-la-Demi-Lune. MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Paul-Bert, 227.* Exhaussement. Propr., M. Lombardini, y demeurant. Entrepr., M. Mayen, rue Paul-Bert, 214.

*Impasse la Tour.* Agrandissement d'une usine. Propr., M. Faure, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

*Avenue Berthelot, 160 ter.* Maison. Propr., M. Orlandi, rue Villeroi, 64. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

*Chemin Saint-Romain, 16.* Divers bâtiments. Propr., M. Verzieux, aux Aqueducs de Baunand, à Sainte-Foy-lès-Lyon. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

*Chemin des Platanes.* Maison. Propr., M. Coignet, place Bellecour, 24 bis. Arch., M. Sériziat, quai Jayr, 28.

*Passage Sibille-Bergeon.* Maison. Propr. et arch., M. Martinot, boulevard de la Croix-Rousse, 42.

*Rue Saint-Jérôme, 2.* Exhaussement de bâtiments. Propr., M. Damide, rue Dumoulin, 30. Arch., M. Cimon, avenue de Saxe, 93.

*Rue Sainte-Geneviève, 12.* Annexe. Propr., M. Bernard, rue Bugeaud, 50.

*Rue Rachais, 6.* Exhaussements de bâtiments. Propr., MM. Bouvier et Cie, y demeurant. Entrepr., M. Gouyon, rue Vendôme, 206.

*Avenue de Saxe, 423.* Maison. Propr., M. Provent, rue Ravier, 2. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

*Rue de la Solidarité.* Hangar. Propr., M. Sarllès, rue Centrale, 48. Arch., MM. Gonnet et de Prandières, boulevard du Nord, 96.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

**Rhône.** — *Mairie de Lyon.* — Adjudication restreinte. Raccordement de l'égout de l'avenue de Saxe prolongée. Exécution au souterrain pour le passage des voies P.-L.-M. Montant, 100.000 fr. Adjud., MM. Fougerolle frères, 103, rue Saint-Lazare, à Paris, et M. Canque, 2, rue d'Amboise, à Lyon.

**Rhône.** — 1<sup>er</sup> octobre. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Travaux de carrelages et de pavages en grès cérame et des revêtements céramiques des bâtiments des abattoirs de la Mouche. Pavages en grès et demi-grès. Du 1<sup>er</sup> au 10<sup>e</sup> lot. Concours remis à une date ultérieure. — Carrelages demi-grès. 11<sup>e</sup> lot. Retiré. — Du 12<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> lot. Adjud., MM. Gilardoni et Cie, 49, cours de la Liberté, à Lyon, aux prix suivants : 12<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 3 à 11, 7.700 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 12 et 13, 7.005 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Bâtiment n<sup>o</sup> 58, 2.800 fr. — 15<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 47 et 53. Adjud., Etablissement Lauzun, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), au prix de 8.812 fr. 50. — 16<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 37 et 38. Adjud., MM. Gilardoni, au prix de 8.750 fr. — Revêtements céramiques. Du 17<sup>e</sup> au 29<sup>e</sup> lot. Adjud., Société des faïenceries de Gien (Loiret), aux prix suivants : 17<sup>e</sup> lot. Bâtiment n<sup>o</sup> 1, 27.738 fr. — 18<sup>e</sup> lot. Bâtiment n<sup>o</sup> 2, 11.827 fr. 20. — 19<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 4, 6, 8, 10, 17.434 fr. 40. — 20<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 12 et 13, 22.480 fr. — 21<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 58 et 59, 14.300 fr. — 22<sup>e</sup> lot. Bâtiment n<sup>o</sup> 14, 22.790 fr. — 23<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 3, 5, 7, 9, 11, 11.144 fr. 60. — 24<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 60, 61, 62, 63, 5.244 fr. 80. — 25<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 37 et 38, 20.574 fr. — 26<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 19, 20, 21, 22, 6.893 fr. 60. — 27<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33 et 35, 22.344 fr. — 28<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 36, 39, 40, 5.269 fr. 32. — 29<sup>e</sup> lot. Bâtiments nos 44, 45, 55, 57, 69, 2.394 fr.

**Rhône.** — 21 octobre. — *Mairie de Lyon.* — 1<sup>er</sup> lot. Egout du 4<sup>e</sup> type, place Bellevue, entre les rues Bodin et d'Austerlitz. Evaluation, 3.251 fr. 85. Soumissionnaires : MM. Taboury, 2 p. 100. — Dubiau, 5 p. 100. — Adjud., M. Dufier, entrepreneur, à Caluire, 6 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Egouts du 4<sup>e</sup> type, rue Smith, entre les rues Marc-Antoine-Petit et le n<sup>o</sup> 35; rue Ravat, entre le cours Charlemagne et la rue Smith. Evaluation, 12.487 fr. Soumissionnaire : M. Canque, 5 p. 100. — Adjud., M. Dubiau, avenue Berthelot, 31, à Lyon, 5,05 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Egout du 4<sup>e</sup> type, boulevard des Casernes, entre la rue Tête-d'Or et la rue Moncey. Evaluation, 10.308 fr. 07. Soumissionnaires : MM. Védrine, 1 p. 100. — Dubiau, 5 p. 100. — Chaboud, 5 p. 100. — Adjud., M. Canque, rue d'Amboise, 2, à Lyon, 12 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Egouts du 4<sup>e</sup> type, rue Dunois, entre la rue Vendôme et la rue Créqui; rue Pierre-Corneille, entre la rue Servient et la rue de la Part-Dieu. Evaluation, 10.834 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Taboury, 4 p. 100. — Dubiau, 4 p. 100. — Adjud., M. Canque, rue d'Amboise, 2, à Lyon, 9 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Egouts tubulaires, rue Ferrachat, rue Dorée et rue Saint-Nicolas. Evaluation, 9.052 fr. 55. Soumissionnaire : M. Védrine, 3 p. 100. — Adjud., M. Dubois, rue de la Fraternelle, 15, à Villeurbanne, 5 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Egouts du 4<sup>e</sup> type, chemin de la Viabert, entre les rues Bellecombe et Bèranger; place Puviss-de-Chavannes, côté Nord. Evaluation, 16.105 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Desfiches, 3 p. 100. — Dubiau, 5 p. 100. — Védrine, 6 p. 100. — Taboury, 7 p. 100. — Adjud., M. Canque, rue d'Amboise, 2, à Lyon, 8 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Egouts du 4<sup>e</sup> type, route de Vienne, entre la rue de la Madeleine et l'avenue Berthelot; rue Chevrel, entre les rues de Marseille et Sébastien-Gryphe. Evaluation, 29.122 fr. Adjud., M. Dubiau, avenue Berthelot, 31 (seul soumissionnaire), 4 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Egout du 4<sup>e</sup> type, boulevard de la Part-Dieu. Evaluation, 11.327 fr. 90. Soumissionnaire : M. Taboury, 4 p. 100. — Adjud., M. Chaboud, impasse Cuzin, 3, à Lyon, 7 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 21 octobre. — *Mairie de Bron.* — Agrandissement du cimetière. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, ciment, pierre de taille. Montant, 17.218 fr. 42. Adjud., M. Henri Meillac, 31, cours Eugénie, à Lyon, 15,15 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 1.178 fr. 13. Soumissionnaire : M. C. Durand, prix du devis. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 427 fr. 54. Soumissionnaire : M. C. Durand, prix du devis. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 528 fr. 54. Adjud., M. François Giraudon, à Bron, 9,25 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.588 fr. 90. Pas de soumissionnaire. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 689 fr. 65. Adjud., M. Raoul Amirault, 4, place Colbert, à Lyon, 10 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 26 octobre. — *Mairie du Perréon.* — Construction d'une école primaire mixte au hameau de la Creuse. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture. Montant, 10.201 fr. 74. Adjud., M. Champsex, à Cogny, 7 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 3.397 fr. 86. Soumissionnaire : M. Saunier, 2 p. 100. — Adjud., M. Thevenin, au Perréon, 11,50 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.402 fr. 48. Soumissionnaire : M. Chagneux, 1,20 p. 100. — Adjud., M. Ciancia, à Glaveissolles, 10,55 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 26 octobre. — *Mairie du Perréon.* — Construction d'un bureau des postes, télégraphes, téléphones. Montant, 6.900 fr. Soumissionnaire : M. Desaigne, 5,25 p. 100. — Adjud., M. Champsex, à Cogny, 10 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 28 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité

des rues de Montbrillant prolongé et Viala. Soumissionnaires : MM. Duret, 0 p. 100. — Monin, 4 p. 100. — Adjud., M. Canque, rue d'Amboise, 2, à Lyon, 10 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 21 septembre. — *Mairie de Brénod.* — Adduction d'eau, captation, réservoir, canalisation et ouvrages d'art. Montant, 57.343 fr. 19. Soumissionnaires : MM. H. Larmarand, 9 p. 100. — L. Monnet, 7 p. 100 d'augmentation. — M. Auguste Vincent, 2 p. 100. — Adjud., M. Jean Moccelin, à Oyonnax, 2 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 7 octobre. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Lapalisse. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie et terrasse. Montant, 32.557 fr. 78. Soumissionnaires : MM. Charasse, 5 p. 100. — Labaye, 13 p. 100. — Adjud., M. Jean Pigeron, à Lapalisse, 19 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 6.889 fr. Soumissionnaire : M. Martin, 4 p. 100. — Adjud., M. Labaye, à Maguet, 7 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. Montant, 6.101 fr. 91. Soumissionnaires : MM. H. Clerc, 1 p. 100. — A. Depierre, 12 p. 100. — Aucouturier, 13 p. 100. — Deviler, 14 p. 100. — Hugonin, 16 p. 100. — Labaye, 17 p. 100. — Société ouvrière « l'Espérance », 18 p. 100. — Adjud., M. Paquet, à Lapalisse, 19 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 9.764 fr. 50. Soumissionnaires : Société cooperative des menuisiers de Moulins, 8 p. 100. — MM. Martin, 9 p. 100. — Coursol, 12 p. 100. — Sauvanet, 13 p. 100. — Adjud., M. Philippe Cassin, à Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre), 18 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 8.980 fr. 93. Soumissionnaires : MM. Bouillot, 11 p. 100. — Combaret, 12 p. 100. — Mesple, 16 p. 100. — Adjud., M. Brassier, à Moulins, 16 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 8.403 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Saccard, 8 p. 100. — Coche, 11 p. 100. — Société des ouvriers de Montlignon, 15 p. 100. — Société des ouvriers plâtriers de Moulins, 19 p. 100. — Pousin. — Adjud., M. Rathier, à Roanne (Loire), 22 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 12 octobre. — *Mairie de Saint-Barthélemy-le-Plein.* — Construction d'une école de filles. Montant, 19.559 fr. 92. Soumissionnaire : M. Maurice Léon, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Adrien Fombonne, à Saint-Barthélemy-le-Plein, prix du devis.

**Ardèche.** — 19 octobre. — *Mairie de Saint-Martin-de-Valamas.* — Travaux de complément d'adduction et de distribution d'eau potable au chef-lieu. Montant, 49.230 fr. Soumissionnaires : MM. Moulin, 6 p. 100. — Chapon, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Mayaud, prix du devis. Adjud., M. Mure, à Saint-Martin-de-Valamas, 3 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 8 octobre. — *Sous-préfecture de Tournon.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Labâtie-d'Andaure. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 28 et Mazabrard, sur 2.305 m. 60. Montant, 26.700 fr. Soumissionnaires : MM. Michel Henri, F. Girard, prix du devis. — Adjud., M. Henri Alligier, à Saint-Martin-de-Valamas, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Vocance. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre Vocance (R. N. n° 105) et la limite de Vanosc (1<sup>re</sup> partie), sur 1.295 m. Montant, 38.500 fr. Soumissionnaires : Mme veuve Sierre et Féanon, prix du devis. — MM. F. Girard, F. Girard, 1 p. 100. — Adjud., M. Perbos, à Saint-Julien-Vocance, 2 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrières. Chemin vicinal ordinaire n° 18. Construction entre les chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 6, sur 1.521 m. Montant, 30.600 fr. Soumissionnaires : M. L. Teissieux, prix du devis. — M. M. Marchon, 1 p. 100. — Adjud., M. Jacques Cellard, à Serrières, 5 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 13 septembre. — *Préfecture.* — Baulme-la-Roche. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 12.750 fr. Adjud., M. Bossu, à Blaisy-Bas, 3 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 13 septembre. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de pavage de la rue du Château (partie comprise entre la rue de la Liberté et la place Grangier). Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. Groueix, 0,10 p. 100 d'augmentation. — M. A. Martin, prix du devis. — M. E. Martin, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Corcord, 16, rue du Champ-Gaillard, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 1 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 12 octobre. — *Mairie de Sainte-Croix.* — Travaux d'aménagement de la source dite « des Tourettes ». Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : MM. Beaumon, 8 p. 100. — Marcon, 4 p. 100. — Adjud., M. Gianetta, à Aix-Pont-de-Quart, 17 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 28 septembre. — *Mairie de Notre-Dame-de-la-Rouvière.* — Alimentation du village en eau potable. Montant, 22.269 fr. 57. Soumissionnaire : M. Taudon, prix du devis. Adjud., M. Léon Berthezène, 5, rue Collet, à Montpellier (Hérault), 0,15 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 19 octobre. — *Mairie de Montmirat.* — Adduction et distribution d'eau potable. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 6.931 fr. 81. Soumissionnaires : MM. Ribot, 20 p. 100. — Parot, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Canalisation et robinetterie. Montant, 6.974 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Altairac, 6 p. 100. — Roux, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

**Haute-Savoie.** — 21 octobre. — *Préfecture.* — Agrandissement de l'asile départemental de vieillards et d'incapables de Reignier et construction d'un mur de clôture. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie, peinture, gros fers, chaînage, clôture. Montant, 107.644 fr. 36. Soumissionnaires : MM. L. Alberti, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Perrier, M.-J. Boguet, J.-B. Gibello, L. Berthe, prix du devis. — Adjud., M. Marius Batier, à Reignier, 2 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, quincaillerie et petite serrurerie. Montant, 44.730 fr. 42. Soumissionnaire : M. J. Barut, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. E. Dupanloup, à Annemasse, 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie. Montant, 9.715 fr. 20. Soumissionnaires : MM. J. Catella, E. Collet, 8 p. 100. — L. Cart, 10 p. 100. — E. Raphoz, 11 p. 100. — G. Pissard, J.-M. Masson, 12 p. 100. — L.-N. Dentand, Butin et Legeay, 16 p. 100. — J. Litzo, 18 p. 100. — J. Janin, 19 p. 100. — Adjud., M. Casimir Sola, à Annecy, 24 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, vitrerie. Montant, 7.674 fr. 70

Soumissionnaire : M. A. Veggia, 12 p. 100. — Adjud., M. Joseph Vigliano à Reignier, 18 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 7 octobre. — *Préfecture.* — Annecy-le-Vieux. Captation, élévation et distribution d'eau potable au chef-lieu. Montant, 153.753 fr. Soumissionnaires : MM. Gibello, 25 p. 100. — Musso et Reymond, 25 p. 100. — Quelpo, 20 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 22 p. 100. — Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 25 p. 100. — Thomassot, 25 p. 100. — Aulas et Vidal, 22 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

**Haute-Savoie.** — 30 septembre. — *Préfecture.* — Avregny. Adduction d'eau potable. Montant, 3.403 fr. 71. Pas de soumissionnaire, les travaux seront traités de gré à gré.

**Haute-Savoie.** — 30 septembre. — *Préfecture.* — Dingy-Saint-Clair. Construction d'une passerelle suspendue sur le torrent du Fier. Montant, 3.600 fr. Adjud., M. Léon Backès, cours de la Liberté, 10, à Lyon, 10 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 26 octobre. — *Mairie de Saint-Pierre-d'Entremont.* — Aménagement d'un groupe scolaire. Montant, 10.918 fr. Soumissionnaires : M. Gildard, prix du devis. — MM. Pitôt, 3 p. 100. — Rainero Tranquille, 8 p. 100. — Saison, 8 p. 100. — Droguet, 10 p. 100. — Negro Quint, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Grabier, à Saint-Pierre-d'Entremont, 10,50 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 16 octobre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 5, de Paris à Genève (traverse de Dôle). Transformation en chaussée pavée de la chaussée empierrée de la Grande-Rue. Montant, 59.500 fr. Soumissionnaires : MM. A. Martin, 5 p. 100. — E. Martin, 6 p. 100. — J. Connord, 7 p. 100. — Adjud., M. F. Groueix, à Louhans (Saône-et-Loire), 9 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 14 octobre. — *Mairie d'Annoire.* — Rivière du Doubs. Défense de la berge droite en avant de la digue des Penthiers, prolongement. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. Mignard, 7 p. 100. — Lagé, 5 p. 100. — Fauge, 3 p. 100. — Monnet, 3 p. 100. — Ruynat, 2 p. 100. — Adjud., M. Mercier, à Petit-Noir, 9 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 16 octobre. — *Préfecture.* — Chemins de fer d'intérêt local. Travaux de construction. Chemin de fer d'intérêt local de Morez à la frontière suisse vers Saint-Cergues. Montant, 390.000 fr. Soumissionnaires : M. Bougain, 1 p. 100 d'augmentation. — Société de travaux Dyle et Bacalan, 4 p. 100. — Adjud., MM. Falletti père et fils et Sogno, à Annecy (Haute-Savoie), 5 p. 100 de rabais. — Chemin de fer d'intérêt local de Salins à Andelot. 1<sup>er</sup> lot. Montant, 170.000 fr. Soumissionnaires : MM. Boutté et fils, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Vignot, prix du devis. — MM. Brignonnet, 3 p. 100. — Séron, 4 p. 100. — Falletti père et fils et Sogno, 5 p. 100. — Riffier, 5 p. 100. — Castoldi, 5 p. 100. — Pluméré, 5 p. 100. — Martin, Conord, 6 p. 100. — Palisson, 7 p. 100. — Bidaine, 7 p. 100. — Couzinet, 7 p. 100. — Martin, 7 p. 100. — Malaper, 13 p. 100. — Barthelet, 13 p. 100. — Zuna et Plazanet, 16 p. 100. — Batisse et frères, 17 p. 100. — Lhéritier, 17 p. 100. — Adjud., M. Doerenbecher, 11, rue Fanbert, à Rouen (Seine-Inférieure), 21 p. 100 de rabais. Chemin de fer d'intérêt local de Champagnole à Foncine-le-Bas. — 3<sup>e</sup> lot. Montant, 215.000 fr. Soumissionnaires : MM. Robin, 40 p. 100. — Palisson, 15 p. 100 d'augmentation. — Adjud., MM. Falletti père et fils et Sogno, 2 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Montant, 630.000 fr. Soumissionnaires : M. Romersa, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Vignolle et Bouillet, 1 p. 100. — Martin, 5 p. 100. — Icard et Champion, 9 p. 100. — Zuna et Plazanet, 13 p. 100. — Adjud., M. Séron, à Besançon (Doubs), 17 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 13 septembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Travaux dépendant du service de l'architecture municipale. Renouvellement des entreprises d'entretien des immeubles et mobiliers communaux pour les années 1914, 1915, 1916 et 1917. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, charpente en bois, ciments et couverture en tuiles creuses. Montant annuel, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Janicaud et Florand, 1 p. 100. — Gim el Rix, Sandillon, 5 p. 100. — Château, Malterre, F.-J. Petit, 6 p. 100. — J. Brun, 8 p. 100. — J. Laval, 11 p. 100. — L. Husson, H. Lecour, Prugny, 15 p. 100. — Adjud., MM. Chaumeix et Allègre, rue de Saint-Chamond, 31, à Saint-Etienne, 26 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant annuel, 28.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chalet, Sarda, 5 p. 100. — Varennes frères, 8 p. 100. — Durupt, Petit et Chatagnon, Reynaud, Matout et Cie, 9 p. 100. — Adjud., M. Sauze, rue Ferdinand, 13, à Saint-Etienne, 10 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture. Montant annuel, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. J.-M. Gras, 1 p. 100. — P. Besson, 2 p. 100. — Ch. Erba, 2 p. 100. — E. Roche, Thévenet aîné, 5 p. 100. — Adjud., Société des plâtriers-peintres, rue de la République, 34, à Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Charpente en fer, serrurerie et quincaillerie. Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaires : M. Ménabé-Allier, prix du devis. — MM. Joucerand, 1 p. 100. — L. Bonhomme, 2 p. 100. — F. Pailleret, 3 p. 100. — Laforest, Bobin et Guillot, Dutranoy, Mey, 4 p. 100. — Angéieux, 5 p. 100. — P. Roques, 5,50 p. 100. — M. Bayon, 6 p. 100. — Adjud., M. Chambon, rue des Chappes, à Saint-Etienne, 11 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie et couverture en tuiles plates et ardoises. Montant annuel, 15.000 fr. Soumissionnaires MM. Fr. Thévenot, 1 p. 100. — Bonnet et Gaucher, 5 p. 100. — J. Crozatier, A. Decitre, 10 p. 100. — Chartier fils aîné, 15 p. 100. — Chartier fils jeune, 16 p. 100. — Couzon, 20 p. 100. — P. Chanson, 21 p. 100. — A. Chazet, 23 p. 100. — Daléry, 25 p. 100. — H. Allouat, 28 p. 100. — Payard, 31 p. 100. — Depeyre, 33 p. 100. — Adjud., Société des plombiers-zingueurs, rue Dervieux, 1, à Saint-Etienne, 33 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Vitrerie. Montant annuel, 1.200 fr. Soumissionnaires : MM. J.-F. Crozatier, Greze, P. Loubat, 12 p. 100. — Loubat jeune, 15 p. 100. — A. Fournier, 20 p. 100. — L. Constant, 21 p. 100. — Adjud., M. Alphonse Chassang, rue Denis-Escoffier, à Saint-Etienne, 24 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Fumisterie. Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Loussert, 3 p. 100. — H. Marey, 22 p. 100. — Adjud., M. Desprat, rue Marthouret, à Saint-Etienne, 23 p. 100 de rabais après 2<sup>e</sup> adjudication. — 8<sup>e</sup> lot. Fournitures,

d'ameublement, chaiserie, corderie, etc. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Confort rue Zola, 2, à Saint-Etienne, 12 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 27 septembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Modification du square Est de la place Marengo. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 20.300 fr. Soumissionnaires : M. Husson, 2 p. 100 d'augmentation. MM. Rix, Prunty, prix du devis. — Adjud., M. Florand, à Saint-Etienne, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments et dallage en carreaux de grès. Montant, 7.500 fr. Soumissionnaires : MM. Chaumeix, 2 p. 100. — Malterre, 2 p. 100. — Cyprien Eugène, 2 p. 100. — Adjud., M. Sandillon, à Saint-Etienne, 3 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Georges, 2 p. 100. — Angénieux, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Paillet, 1 p. 100. — Beyon, 1 p. 100. — Laureçon, 1 p. 100. — Ménabé-Allier, 1 p. 100. — Adjud., MM. Laforest, Bobin et Guillot, à Saint-Etienne, 3 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 6 octobre. — *Mairie de la Valla.* — Réfection à la toiture de l'église. Montant, 4.480 fr. Soumissionnaires : MM. Poyetton, 2 p. 100. — Grégoire, 1 p. 100. — Nénot, 1 p. 100. — Depeyre, 0,25 p. 100 de rabais. — Non adjugé.

**Puy-de-Dôme.** — 12 octobre. — *Mairie d'Aigueperse.* — Adduction d'eau de la Martre. Montant, 21.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Guyot, 8 p. 100. — M. Jay, 5 p. 100 d'augmentation. — M. S. Grenier, prix du devis. — Adjud., M. Alexandre Courtinat, à Chaptuzat, 2 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 27 septembre. — *École nationale d'arts et métiers de Cluny.* — Construction d'ateliers. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Adjud., M. Loguette-Geoffre, à Cluny, 14 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et serrurerie. Adjud., MM. Butin et Legeay, à Lons-le-Saunier, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie et plomberie. Adjud., M. Muller, à Cluny, 25 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Adjud., M. Poussin, à Moulins, 27 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Adjud., M. Delys, à Mâcon, 10 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 26 octobre. — *Mairie de Malay.* — Agrandissement des bâtiments scolaires avec mairie. Montant, 14.760 fr. Soumissionnaires : MM. Longin, 2 p. 100. — Barbin, 2 p. 100. — Adjud., M. Maître Benoît, à Passy, 8 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 28 septembre. — *Mairie de Pertuis.* — Travaux divers. — 1<sup>er</sup> lot. Réfection du fossé des écoulements des eaux de l'abattoir. Montant, 3.600 fr. Soumissionnaires : MM. Jean Emile, 1 p. 100. — T. Capponi, 2 p. 100. — P. Astorg, 5 p. 100. — E. Ollivier, 13 p. 100. — Adjud., M. Arsène Mouren, à Pertuis, 20 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un fossé bétonné sur le côté droit de la route de Villelaure départementale n° 3, à l'entrée de la ville. Montant, 1.600 fr. Soumissionnaires : MM. T. Capponi, 2 p. 100. — P. Astorg, 9 p. 100. — Jean Emile, 10 p. 100. — A. Mouren, 15 p. 100. — Adjud., M. Emile Ollivier, à Pertuis, 18 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Construction de fossés bétonnés sur le chemin vicinal n° 8 du Moulin. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaires : MM. T. Capponi, 3 p. 100. — A. Mouren, 11 p. 100. — P. Astorg, Jean Emile, 12 p. 100. — Adjud., M. Emile Ollivier, 21 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Construction de caniveaux pavés rue Louis-Turcan, ancienne rue Saint-Martin. Mont., 2.700 fr. Soumissionnaires : MM. T. Capponi, 2 p. 100. — Jean Emile, 6 p. 100. — P. Astorg, 8 p. 100. — A. Mouren, 11 p. 100. — Adjud., M. Emile Ollivier, 21 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Construction d'un mur de soutènement sur le canal de Caderet aux abords du pont Saint-Martin. Montant, 6.700 fr. Soumissionnaires : MM. B. Grégoire, 2 p. 100. — J. Grégoire, 2 p. 100. — J. Grégoire, T. Capponi, 4 p. 100. — Jean Emile, 7 p. 100. — P. Astorg, 12 p. 100. — A. Mouren, 13 p. 100. — Adjud., M. Emile Ollivier, 23 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 11 octobre. — *Préfecture.* — Asile d'aliénés de Montdevergues. Agrandissement de la salle de jour du petit pensionnat, etc. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie, etc. Montant, 17.346 fr. 53. Adjud., M. Charrasse, chemin de la Trillade, à Avignon, 10 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, etc. Montant, 2.298 fr. Adjud., M. Berlioz, 3, rue Saint-Agricol, à Avignon, 8 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Dimanche 30 novembre — *Mairie de Saint-Pierre-la-Palud.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 120.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 9 novembre, 2 h. — *Mairie de Jujurieux.* — 1<sup>er</sup> lot. Adduction au bourg de Jujurieux. Montant, 37.990 fr. 45. A valoir, 3.850 fr. 22. Total, 41.840 fr. 67. Cautionnement, 1.900 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Adduction dans les hameaux du Bévieux, Cossieux et Vieillard. Montant, 12.290 fr. 94. Cautionnement, 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Adduction dans les hameaux de Chenavel, la Combe et la Route. Montant, 11.337 fr. 40. Cautionnement, 500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Lot réservé au concours de bornes-fontaines. Montant, 7.308 fr. Cautionnement, 340 fr. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Dimanche 9 novembre, 2 h. — *Mairie de Néris-les-Bains.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Montant, 31.176 fr. 02. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 7.860 fr. 11. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture. Montant, 2.993 fr. 50. — 4<sup>e</sup> lot. Zincage. Montant, 3.082 fr. 94. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 12.633 fr. 66. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 7.834 fr. 90. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et tenture. Montant, 7.727 fr. 59. Cautionnement, 1/20<sup>e</sup> du montant de chaque lot. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 6.384 fr. 83. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Bougerolle, architecte, avenue Jules-Ferry, à Montluçon.

**Allier.** — Vendredi 14, mardi 18, et vendredi 21 novembre, 1 h. — *Préfecture.* — Chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. Travaux d'entretien pour les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918. Cette

adjudication aura lieu de la manière suivante : le vendredi, 14 novembre 1913 pour les lots de 1 à 35, compris dans l'arrondissement du Centre ; le mardi, 18 novembre 1913, pour les lots 36 à 65, compris dans l'arrondissement de l'Est ; le vendredi, 21 novembre 1913, pour les lots 66 à 92, compris dans l'arrondissement de l'Ouest, et pour le lot 93, concernant le pont de Billy. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir, sous pli recommandé, la veille de l'adjudication, à 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Alpes-Maritimes.** — Mardi 18 novembre, 10 h. — *Mairie de Grasse.* — Travaux de canalisation à l'avenue des Casernes et à l'ancienne route de Cannes. Montant, 8.900 fr. Cautionnement, 900 fr. — Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 16 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Sathonay-Camp.* — Chemin rural n° 1, du Cimetière. Construction sur 261 mètres. Montant, 6.810 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, deux jours avant l'adjudication, par M. Colin, agent voyer cantonal, à Trévoux. — Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Jeudi 13 novembre, 11 h. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Aménagement du château de Rousset en caserne de gendarmerie. Montant, 10.950 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Espérandieu, agent voyer cantonal, auteur du projet à Rousset. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Bouches-du-Rhône.** — Lundi 1<sup>er</sup> décembre, 10 h. — *Préfecture* (Direction des postes et télégraphes, rue Colbert). — Travaux de maçonnerie, ferronnerie, serrurerie nécessaires pour l'installation du service téléphonique semi-automatique dans l'Hôtel des Postes de Marseille. — 1<sup>er</sup> lot. Travaux de maçonnerie, terrasse, pavage, carrelage, etc. — 2<sup>e</sup> lot. Travaux de ferronnerie et serrurerie. — Renseignements dans les bureaux de la Direction des postes et télégraphes, à Marseille, ainsi que dans les principaux bureaux de poste du département des Bouches-du-Rhône.

**Hautes-Alpes.** — Mardi 11 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Entretien des bâtiments départementaux pendant cinq années. 1<sup>o</sup> Immeubles situés à Gap, comprenant la préfecture, les écoles normales, le palais de justice et l'ancien évêché. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie. Montant annuel, 700 fr. Cautionnement, 140 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Montant annuel, 600 fr. Cautionnement, 120 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant annuel, 400 fr. Cautionnement, 80 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant annuel, 150 fr. Cautionnement, 30 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie. Montant annuel, 300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture. Montant annuel, 450 fr. Cautionnement, 90 fr. — 2<sup>e</sup> Immeubles situés à Embrun comprenant la sous-préfecture, le tribunal, la caserne de gendarmerie et la prison. Montant annuel, 8.000 fr. Cautionnement, 160 fr. — 3<sup>e</sup> Immeubles situés à Briançon comprenant la sous-préfecture, le tribunal et la prison à Briançon, la caserne de gendarmerie et l'hospice du Mont-Genèvre. Montant annuel, 1.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Drôme.** — Samedi 22 novembre, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Dieulefit. Montant, 47.200 fr. Cautionnement, 2.400 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Saône.** — Mercredi 19 novembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Angirey. Elévation d'eau pour alimenter le village en eau potable. Montant, 38.035 fr. 54. Cautionnement, 1.900 fr. Frais, 195 fr. 80. Auteur du projet, M. Courvoisier, à Gray. — 2<sup>e</sup> lot. Delain. Réparation à la toiture de l'école des filles. Montant, 1.017 fr. 46. Cautionnement, 50 fr. Frais, 36 fr. 35. — 3<sup>e</sup> lot. Mercy-sur-Saône. Chemin rural n° 3, dit « des Vignes ». Elargissement et rectification entre l'origine et le lieu dit « l'Aigle de Cheny », sur 700 mètres. Montant, 7.067 fr. 15. Cautionnement, 250 fr. Frais, 62 fr. 40. Auteur du projet, le Service vicinal. — 4<sup>e</sup> lot. Montagny. Voirie urbaine. Réfection de rigoles pavées et établissement d'un égout. Montant, 1.991 fr. 57. Cautionnement, 70 fr. Frais, 81 fr. 80. Auteur du projet, M. Lassalle, agent voyer à Pesmes. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — Vendredi 14 novembre. — *École nationale professionnelle de Voiron.* — Divers travaux de bâtiment (3 lots). Montant, 57.000 fr. — Les demandes d'autorisation de soumissionner doivent être déposées avant le 4 novembre 1913. — Renseignements au bureau de l'économat.

**Jura.** — Samedi 15 novembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Claude.* — Reconstruction du collège communal. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, gros fers. Montant, 218.000 fr. Cautionnement, 6.800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture, menuiserie, quincaillerie. Montant, 70.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, appareils sanitaires, gaz. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, fumisterie. Montant, 25.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Eclairage électrique. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le vendredi 14 novembre, avant 4 heures du soir. — Visa par le directeur des travaux quatre jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Samedi 15 novembre, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Lavans-Saint-Claude. Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Lavans à Saint-Claude. Projet de reconstruction du pont sur le Lizon et du chemin aux abords sur 87 m. 50. Montant, 33.010 fr. 17. A valoir, 3.489 fr. 83. Total, 36.500 fr. Cautionnement, 1.065 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Samedi 22 novembre, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Saint-Maurice. Amélioration du régime des eaux. Montant, 29.500 fr. Cautionnement, 840 fr. Auteur du projet, M. Marius David, architecte à Saint-Claude. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Dimanche 9 novembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Romain-les-Atheux.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, ma-

onnerie, ciment, couverture, zinguerie, plomberie. Montant, 15.619 fr. 95. Cautionnement, 1.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 2.986 fr. 07. Cautionnement, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, parquets. Montant, 3.276 fr. 60. Cautionnement, 300 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.192 fr. 01. Cautionnement, 200 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 3.190 fr. 73. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bernard, architecte, 3, rue de la Charité, à Saint-Etienne. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 9 novembre, 10 h. — *Mairie de Burdigues.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre le chemin de grande communication n° 22 et le village de Montchal, sur 1.556 m. 18. Montant, 13.600 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Dimanche 16 novembre, 2 h. — *Mairie d'Youx.* — Construction d'une école au hameau de Montjoie et agrandissement de l'école du bourg. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 27.407 fr. 29. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et serrurerie. Montant, 16.274 fr. 63. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie et plomberie. Montant, 7.605 fr. 94. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie et fumisterie. Montant, 6.470 fr. 78. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 10 novembre, 1 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Frontenard. — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 27.812 fr. 36. Auteur du projet, M. E. Malo, architecte à Chalon-sur-Saône. — Visa, par l'architecte auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Jeudi 27 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune d'Albertville. Construction d'une école primaire supérieure de jeunes filles. Projet dressé par M. Belat, architecte à Albertville. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 88.795 fr. 01. Somme à valoir : pour imprévus, 4.800 fr. Pour articles de mobilier et installations diverses, 1.000 fr. Pour installations du chauffage à la vapeur, 6.000 fr. Honoraires de l'architecte, 5.029 fr. 75. Total de la dépense prévue au projet, 105.624 fr. 76. Cautionnement, 1.400 fr. Frais approximatifs d'adjudication, timbre, enregistrement, etc., 1.000 fr. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture.

**Savoie.** — Samedi 8 novembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Epierre. Construction d'un groupe scolaire à quatre classes au chef-lieu. Montant, 63.763 fr. 60. A valoir, 9.736 fr. 40. Total, 73.500 fr. Cautionnement, 3.200 fr. Frais, 536 fr. Auteur du projet, M. Anselme, architecte à Saint-Jean-de-Maurienne. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Var.** — Dimanche 16 novembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Tropez.* — Construction d'un réseau d'égouts. Montant, 144.956 fr. 65. A valoir, 36.043 fr. 85. Total, 180.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — Renseignements au Secrétariat de la mairie ou au bureau de M. l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Toulon.

SPECTACLES

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS** C'est le gros succès de l'année que *La Présidente*, la pièce actuellement en cours de représentation, et ce serait une faute de ne pas aller la voir jouer. *La Présidente*, c'est trois heures d'inénarrable gaieté.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Tous les soirs, *Campagne de presse*, pièce bouffée en un acte. Continuation des joyeuses représentations de *Papa, Maman et Moi*, opérette fantaisiste avec Pougaud, du Châtelet de Paris, qui, en raison de son colossal succès, a dû prolonger son séjour à l'Horloge. Le dimanche, matinée à 2 heures : même spectacle que le soir.

**SCALA-THÉÂTRE** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

**ROYAL-CINÉMA** 20, place Bellecour, angle rue de la Quarité. Chaque jour, pendant toute la semaine, les *Gaîtés de l'Escadron*, la pièce follement amusante tirée de l'œuvre célèbre de Georges Courteline.

Le programme comprend, en outre : *Lé Chemin du Bonheur*, drame émouvant ; un Voyage très curieux dans les montagnes de l'Himalaya, les plus hautes du globe, etc., etc., et, parmi les dernières actualités mondiales, le Tango argentin, la danse à la mode, exécutée par de talentueux maîtres parisiens. — Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Le vendredi, changement de programme. Pour éviter l'encombrement aux guichets, les familles sont priées de retenir leurs places à la location. Téléphone, 51-99.

**SALON D'AUTOMNE** (artistes lyonnais). Palais municipal des Expositions, quai de Bondy, Exposition ouverte tous les jours de 9 heures à 17 heures. Entrée : 0 fr. 60 ; le vendredi, 2 francs.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 65691

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

**Victor DUPRÉ**

Rue Tronchet, 69, LYON

**FABRIQUE D'ABAT-JOUR**

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

**VENTE DE STORES**

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

**ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE**

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

**Fournisseurs de la Construction**

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>ie</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROSTFRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils, pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

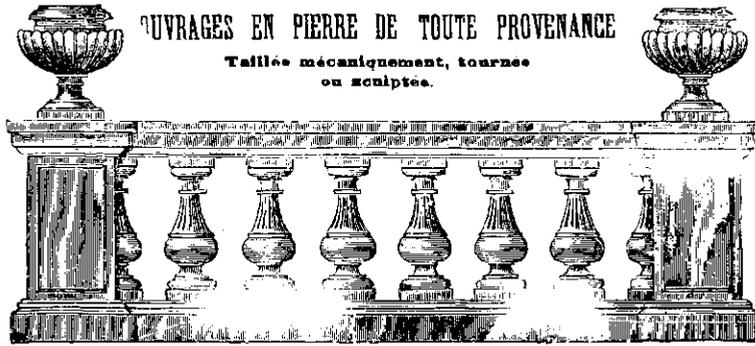
# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 16 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE  
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON — 63, Rue de la Vilette — LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calque  
à l'encre de Chine.

**ACHARD & C<sup>IE</sup>** 3, rue Fénelon — LYON — Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres  
REVÊTEMENTS  
**JOSZ**  
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable  
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ie</sup> Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

**MONSIEUR** disposant un peu de temps,  
connaissant comptabilité, écri-  
vant bien, sachant bien faire correspondance,  
demande tenue de livres, écritures, copies de  
mémoires, comptabilité ou occupation chez lui  
ou à domicile. — Ecrire ou s'adresser Agence  
Fournier, Lyon, n° 543.

## JEUNE INGÉNIEUR CIVIL

Suisse, diplômé de l'Ecole polytechnique  
fédérale Zurich, ayant quelque pratique, cherche  
place pour constructions hydrauliques  
ou chemin de fer. Entrée immédiate ou à  
convenir. Suisse ou étranger.

Offres sous chiffre Dc 8400 Y,  
à HAASENSTEIN & VOGLER  
— BERNE —

Pour votre publicité

adressez-vous à

**L'AGENCE FOURNIER**

14, rue Confort, 14

LYON

Le Meilleur Marché  
des Guides illustrés

**PETIT GUIDE**

DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr. 50